

Le CA CommUNIQUE est une fiche d'information sur les principaux sujets traités lors des séances du conseil d'administration du CIUSSS MCQ.

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration

Lors de cette séance, le conseil d'administration a pris acte de la nomination du ministre de la Santé et des Services sociaux d'un nouveau membre au poste de membre représentant les universités auxquelles est affilié l'établissement, soit M^{me} Martine Lesieur.

Avec cette nomination, les deux postes représentant les universités auxquelles est affilié l'établissement sont comblés par des représentants de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Adoption du Plan régional d'organisation des services médicaux généraux

Afin de planifier et de gérer la réponse des demandes de services médicaux, et en vertu de l'article 417.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), il est de la responsabilité du Département régional de médecine générale, sous l'autorité du président-directeur général du ou des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISS) de son territoire, de définir et de proposer le plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS).

Le conseil d'administration du CIUSSS MCQ a donc adopté le PROS qui sera valide pour une durée de 3 ans et qui présente, notamment :

- le portrait et les besoins de l'établissement;
- l'identification des problématiques vécues dans la région;
- les besoins en effectifs médicaux;
- les objectifs poursuivis pour la région.

Adoption de la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

En juin 2017, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. La Politique présentée et adoptée par le conseil d'administration vise à lutter contre la maltraitance en édictant les orientations, les stratégies et les mesures mises en place pour y parvenir.

Un groupe de travail composé de représentants de l'ensemble des directions cliniques est en place et a pour mandat d'établir un plan d'action détaillé afin :

- de mettre en place la structure nécessaire;
- de déterminer les rôles et les responsabilités attribués aux « répondants maltraitance » dans un souci d'efficacité, de continuité et de qualité des services;
- de développer les « répondants maltraitance » afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions;

- de réfléchir et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement des « répondants maltraitance »;
- de travailler à l'élaboration, à la mise à jour des procédures en place ou jugées requises;
- d'assurer un suivi périodique de l'avancement des travaux à l'instance pertinente.

Adoption du Cadre réglementaire des activités de recherche

Afin d'encadrer les équipes dans les activités de recherche, de veiller à ce que tous les projets de recherche effectués au sein du CIUSSS MCQ respectent les règlements, les politiques, les structures et les modes de fonctionnement au sein de l'établissement, ainsi que de faire connaître aux personnes impliquées leurs obligations en matière de recherche et de respect des bonnes pratiques de la recherche, le conseil d'administration a adopté le Cadre réglementaire des activités de recherche.

État de situation de la main-d'œuvre

Puisque le capital humain est la préoccupation première de l'établissement, la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques a présenté aux membres du conseil d'administration l'état de situation de la disponibilité de la main-d'œuvre, ses causes et les gestes significatifs posés par l'établissement pour améliorer le capital humain.

Prochaine séance publique régulière du CA :
le 11 décembre 2018 (Trois-Rivières)

*L'heure et le lieu seront précisés
sur l'avis de convocation qui sera publié
7 jours avant la séance.*